



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021**

**DÉLIBÉRATION N° 2021-84**

**ASSAINISSEMENT**

**8 – Signature de l'avenant n° 1 de transfert portant sur le marché public de travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement rue du Lavoisier Philibert, allée du Chemin Vert et rue de l'Ouest sur la commune de DOMONT (Opération n° 506)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 07 septembre 2021, s'est réuni le lundi 13 septembre 2021 au Complexe de la Prairie, 21 Rue de Condé - 95460 ÉZANVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi treize septembre à neuf heures,

**Date de la convocation : Le mardi 07 septembre 2021**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Secrétaire de séance : Nicole BERGERAT, déléguée de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE**

**Nombre de présents : (41)**

**Dont (39) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (5)**

**CAPV :** Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

**CARPF :** Abdelaziz HAMIDA (Goussainville) a donné pouvoir à Didier GUÉVEL (Le Plessis-Gassot)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (2)**

**CAPV :** Louis LE PIERRE et Guy BARRIÈRE (Ézanville)

## ASSAINISSEMENT

### **8 – Signature de l'avenant n° 1 de transfert portant sur le marché public de travaux de réhabilitation d'un collecteur d'assainissement rue du Lavoir Philibert, allée du Chemin Vert et rue de l'Ouest sur la commune de DOMONT (Opération n° 506)**

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Le 22 juillet 2021, le SIAH a attribué un marché public à l'entreprise COSSON relatif à des travaux d'assainissement rue du Lavoir Philibert, allée du Chemin Vert et rue de l'Ouest sur le territoire de la commune de DOMONT.

L'entreprise COSSON a fusionné avec d'autres sociétés (CNT, PICHETA notamment) pour former l'entreprise TERSEN.

Il convient donc de transférer les prestations au profit de la société TERSEN. Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du marché public.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-4° du Code de la commande publique.

L'avenant n'a aucune incidence financière sur le marché et les prestations du marché restent inchangées. Il n'a donc pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

#### **CECI EXPOSÉ**

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2194-1-4°,

**Vu** l'avenant n° 1 de transfert relatif au marché public de travaux d'assainissement rue du Lavoir Philibert, allée du Chemin Vert et rue de l'Ouest sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° 506),

**Considérant** la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant ayant pour objet de transférer les prestations à l'entité TERSEN,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** l'avenant n° 1 de transfert relatif au marché public travaux d'assainissement rue du Lavoir Philibert, allée du Chemin Vert et rue de l'Ouest sur le territoire de la commune de DOMONT (Opération n° 506),
- 2- Prend acte** que l'avenant n° 1 de transfert ne comprend pas d'incidence financière,
- 3- Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 13 septembre 2021

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 08/10/2021

Affichée le : 08/10/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.